Nations Unies

ICCD/CRIC(23)/L.1

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
4 décembre 2025
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
Vingt-troisième session
Panama (Panama), 1er-5 décembre 2025
Point 2 c) de l'ordre du jour
Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional
Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention

Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention

1. Des Parties ont estimé que le renforcement des capacités était un catalyseur essentiel du changement porteur de transformation et une condition préalable pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, à la résilience face à la sécheresse, à la gestion durable des terres et à un processus efficace d'établissement des rapports nationaux.

2. Des Parties ont félicité le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Mécanisme mondial des efforts soutenus qu'ils déploient en vue de renforcer les capacités en tant que pilier essentiel de la Convention et ont accueilli favorablement le rapport portant la cote ICCD/CRIC(23)/6, dans lequel les progrès, les lacunes et les possibilités sont mis en évidence.

3. Des Parties ont souligné qu'en dépit de réalisations notables, le renforcement des capacités restait confronté à des défis structurels persistants, notamment des dispositions institutionnelles fragmentées, une coordination limitée, des effectifs inadéquats et des insuffisances persistantes en matière de financement prévisible, à long terme et cohérent.

4. Des Parties ont rappelé que ces obstacles entravaient l'intensification des efforts de renforcement des capacités et la transition permettant de passer de formations à court terme à un renforcement institutionnel durable.

5. Des Parties ont rappelé qu'il importait d'adopter une stratégie de renforcement des capacités plus cohérente et tournée vers l'avenir, alignée sur le futur cadre stratégique de la Convention pour l'après-2030. D'autres ont souligné que les deux cadres devaient évoluer ensemble pour éviter tout décalage et pour garantir que le renforcement des capacités réponde aux nouveaux défis environnementaux, socioéconomiques et géopolitiques mondiaux.

6. Des Parties ont suggéré que l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités demeure un processus continu, dans le cadre duquel des composantes à long terme et des priorités clés pourraient être conçues en tant que processus adaptatifs dynamiques, ce qui permettrait une intégration facile dans le cadre stratégique de la Convention pour l'après-2030 et un alignement avec ce cadre.

Merci de recycler

7. Des Parties ont souligné qu'il convenait d'adopter des approches de renforcement des capacités qui soient inclusives, adaptées au contexte et ancrées dans les réalités nationales et régionales. Elles ont insisté sur le fait que les différentes régions − telles que les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays montagneux, les zones hyperarides et les communautés disposant d'expertise limitée à l'échelle nationale − avaient besoin d'un appui sur mesure, articulé notamment sous forme de formations pratiques, de programmes de tutorat et de soutien technique adapté aux réalités locales.

8. Des Parties ont rappelé que la consolidation institutionnelle au sein du secrétariat était essentielle pour améliorer la coordination et l'impact des travaux. Certaines étaient favorables à la création d'une unité de renforcement des capacités spécialisée, dotée de ressources suffisantes, alors que d'autres ont invité le secrétariat à présenter des solutions plus économes en ressources, notamment une équipe spéciale inter-unités, afin d'harmoniser les activités sans créer de nouvelles structures.

9. Des Parties ont souligné que les mécanismes d'exécution décentralisés étaient essentiels pour garantir que les responsables locaux de la mise en œuvre et les communautés vulnérables bénéficient du renforcement des capacités.

10. Des Parties ont appelé à un renforcement des pôles régionaux et des centres d'excellence qui s'appuierait, dans la mesure du possible, sur les institutions et les initiatives en place.

11. Des Parties ont indiqué qu'il convenait de définir clairement le mandat des centres régionaux dans la future stratégie de renforcement et ont souligné l'importance de cette stratégie comme condition préalable à l'examen de nouvelles prescriptions relatives à la communication d'informations sur les mesures prises dans le domaine du renforcement des capacités.

12. Pour certaines Parties, la transformation numérique est apparue comme une priorité commune. Des Parties ont appelé de leurs vœux un accès élargi aux données, à l'informatique en nuage, à l'analyse géospatiale, à l'intelligence artificielle et aux systèmes d'alerte précoce. D'autres ont souligné que les outils numériques devaient être accompagnés d'un soutien à long terme, d'une amélioration des compétences numériques et d'investissements dans les infrastructures, afin d'éviter que les inégalités technologiques ne se creusent entre les régions. Des Parties ont également indiqué qu'il convenait de rendre les résultats scientifiques plus accessibles, notamment grâce à des versions simplifiées et traduites des documents produits par l'Interface science-politique et des Perspectives territoriales mondiales.

13. Des Parties ont souligné que les systèmes de suivi et d'évaluation devaient aller au-delà du suivi des activités et évaluer les impacts à long terme, y compris les réformes institutionnelles et les changements de comportement. D'autres ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités nationales en matière de communication d'informations sur le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) et d'harmoniser les méthodes, en particulier pour les PMA, les PEID et les régions où la disponibilité des données est limitée.

14. Des Parties ont pris acte de la formation de journalistes dispensée par le secrétariat aux pays de certaines annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional et ont demandé au secrétariat d'organiser ce type de formation pour les pays d'autres annexes.

15. Des Parties ont souligné qu'il convenait de renforcer les synergies entre les trois Conventions de Rio. D'autres ont recommandé des modules de formation coordonnés, des possibilités de financement conjoint et une utilisation renforcée des mécanismes existants dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres initiatives multilatérales. Des Parties ont encouragé le secrétariat à étoffer la collaboration par l'intermédiaire du Groupe mixte de liaison et des programmes connexes.

16. Des Parties ont souligné que l'absence de financement prévisible, adéquat et accessible reste le principal obstacle à l'intensification du renforcement des capacités. D'autres ont demandé un renforcement des partenariats avec les banques multilatérales de développement, le Fonds pour l'environnement mondial, les donateurs et le secteur privé,

ainsi que la création de guichets de financement dédiés pour les pôles régionaux, les programmes nationaux de bourses, les systèmes de données et les programmes de renforcement des capacités au niveau communautaire.

17. Les organisations de la société civile (OSC) ont encouragé les Parties à accorder la priorité aux capacités institutionnelles à long terme à l'appui des OSC, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales ; à renforcer la coordination avec les Conventions de Rio et d'autres cadres mondiaux pour une amélioration de la cohérence, de l'efficacité et des actions communes ; à développer les compétences numériques grâce à une formation localisée ; à appuyer le renforcement des capacités dirigé au niveau local ; et à investir dans la sensibilisation du public afin de susciter un changement de comportement et une mobilisation en faveur de la restauration et de la résilience face à la sécheresse.